

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 68 (1971)
Heft: 3

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Assemblée des délégués

*Le samedi 20 mars 1971, à 10 heures précises,
Lausanne, Buffet de la Gare CFF, salle des Vignerons*

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et contrôle des pouvoirs.
2. Désignation des scrutateurs.
3. Adoption du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Rapport du président.
5. Finances :
 - a) Comptes 1970.
 - b) Rapport de la commission de vérification.
 - c) Budget 1971.
 - d) Fixation de la cotisation pour 1972.
 - e) Désignation des sections vérificatrices pour les comptes de l'exercice 1971. Jorat, Jura Nord, Lausanne.
6. Activité apicole 1971.
7. Adoption des rapports publiés dans le journal.
8. Elections au Comité central. Remplacement de 4 membres démissionnaires : MM. E. Bassin, G. Chassot, A. Jacquier et M. Mouche.
9. Concours de ruchers.
10. Revalorisation des fonctions.
11. Propositions individuelles et divers.

A 13 heures, repas en commun. Prix: Fr. 10.—, sans vin, service compris.

MM. les délégués voudront bien remplir le bulletin pour frais de déplacement et le remettre à l'entrée de la salle à M. E. Bassin.

Pour le comité :

le secrétaire :
G. Chassot

le président :
R. Bovey

PERTES ET PROFITS AU 31 DÉCEMBRE 1970

	Doit	Avoir
Dépenses		
Assemblée des délégués	3559.55	
Comité	5332.80	
Gérance et loyers	1850.—	
Fournitures de bureau	504.85	
Impôts	468.90	
AVS, allocations familiales	228.15	
Affranchissements, ports	222.35	
Téléphones	150.95	
Taxes chèques postaux	118.40	
Stations observations et pesées	349.10	
Contrôle - propagande du miel	2617.35	
Assurance responsabilité civile	2412.—	
Concours des ruchers	1217.20	
Frais bibliothèque	817.15	
Journal suisse d'apiculture	26 849.05	
Cotisations à charge : USP, FRSA, FSSA, ARAE, CRIA	2532.50	
Frais garde et gérance titres	84.90	
Subsides cours divers	100.—	
Frais divers	1659.34	
Aide à apiculture	2044.55	
Recettes		
4881 cotisations à Fr. 9.—		43 929.—
Annonces du Journal		5245.13
Abonnements divers		608.70
Intérêts des Fonds		4685.13
Subsides FRSA et Div. agric.		1758.57
Versement assurance vol		356.85
Ventes diverses		315.50
Recettes contrôle du miel		1361.05
Bénéfice exploitation 1970	5140.84	
	<u>58 259.93</u>	<u>58 259.93</u>

RÉPARTITION P. P. 1970

Provision pour bibliothèque	500.—
Attribution à Aide à l'apiculture	2500.—
Attribution à Fonds propagande	2110.40
Report à capital, solde	<u>30.44</u>
	5140.84

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

Disponible	Actif	Passif
Caisse	92.04	
Chèques postaux 10-1480	1 894.87	
Banque Cantonale Vaudoise	888.80	
Crédit Foncier Vaudois	30 151.20	
 Réalisable - Titres		
Obl. BCV 5 ¹ / ₂ %	15 000.—	
Obl. BCV 4 ³ / ₄ %	10 000.—	
Obl. BCV 5 ³ / ₄ %	5 000.—	
Obl. CFV Sie 9. 3 ¹ / ₄ %	6 500.—	
Obl. Caisse Hyp. Gve 5 ¹ / ₄ %	2 000.—	
Obl. BCV 5 %	10 000.—	
Obl. BCV 5 %	25 000.—	
Obl. BCV 5 ¹ / ₂ %	5 000.—	
Obl. CFV 5 %	15 000.—	
Parts Caisse gar. fin.	300.—	
400 parts CRM	20 000.—	
2 parts Comptoir suisse	p.m. 113 800.—	
Annonces à encaisser		125.—
Actifs transitoires		4 381.86
 Immobilisé		
Bibliothèque	1.—	
Matériel-diplôme	1.—	
Appareil projection	1.—	
Etiquettes-panonceaux	p.m. 3.—	
 Fonds assurance vol	35 000.—	
Passifs transitoires	4 744.60	
Reports	151 336.77	39 744.60

Reports 151 336.77 39 744.60

Fonds divers

Bertrand, Fonds réserve	10 838.20
Entraide	3 900.40
Dommages	14 571.55
Aide apiculture	26 000.—
Propagande	35 000.—
Prov. distinctions	1 000.—
Prov. études	1 250.—
Prov. bibliothèque	500.—
	93 060.15

Fonds propres

Capital 31.12.69	18 501.58
Report solde P.P. 70	30.44
	18 532.02
	151 336.77

ÉTAT DES FONDS 1970

Bertrand : Fonds de réserve

Solde au 31 décembre 1969	10 522.50
Intérêts 1970	315.70
Solde au 31 décembre 1970	10 838.20
	10 838.20

Entraide

Solde au 31 décembre 1969	3 786.80
Intérêts 1970	113.60
Solde au 31 décembre 1970	3 900.40
	3 900.40

Dommages

Solde au 31 décembre 1969	14 147.15
Intérêts 1970	424.40
Solde au 31 décembre 1970	14 571.55
	14 571.55

Assurance vol et déprédatiōns

Solde au 31 décembre 1969	35 000.—
Surprimes 1970	873.50
Intérêts 3 % sur 35 000.—	1 050.—
Timbre fédéral	40.15
Indemnités payées	1 125.—
Honoraires et débours	351.50
Part Mandataria	50.—
Virement surplus de 35 000.—	356.85
Montant du Fonds au 31.12.70	35 000.—
	36 923.50
	36 923.50

Payerne et Romanel, le 1^{er} février 1971

Le président : *R. Bovey.*

Le caissier : *A. Merminod.*

SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE **Budget de l'exercice 1971**

Dépenses	<i>Comptes 1970</i>	<i>Budget 1971</i>
Assemblée des délégués	3 559.55	3 800.—
Comité	5 332.80	5 000.—
Gérance et loyers	1 850.—	1 850.—
Fournitures de bureau - imprimés	504.85	400.—
Impôts divers	468.90	500.—
AVS - allocations familiales	228.15	250.—
Affranchissement - ports divers	222.35	—.—
Téléphones	150.95	500.—
Taxes chèques postaux	118.40	—.—
Stations observations et pesées	349.10	400.—
Contrôle, propagande du miel	2 617.35	2 500.—
Assurance responsabilité civile	2 412.—	2 500.—
Concours des ruchers	1 217.20	1 500.—
Bibliothèque, achats, reliure, loyer	817.15	900.—
« Journal suisse d'apiculture »	26 849.05	29 000.—
Cotisations à charge	2 532.50	2 500.—
Frais de garde, gérance titres	84.90	100.—
Subsides cours divers	100.—	500.—
Dépenses diverses	1 659.34	800.—
Aide à l'apiculture	2 044.55	2 500.—
Bénéfice 1970	5 140.84	—.—
	58 259.93	55 500.—

Recettes	<i>Comptes 1970</i>	<i>Budget 1971</i>
Cotisations perçues	43 929.—	43 900.—
Annonces du journal	5 245.13	5 100.—
Abonnements et divers	608.70	600.—
Intérêts des fonds propres	4 685.13	4 600.—
Subside FRSA + Div. agric.	1 758.57	—.—
Versement assurance vol	356.85	—.—
Ventes diverses, recettes diverses	315.50	500.—
Recettes contrôle du miel	1 361.05	800.—
	58 259.93	55 500.—
Recettes budgétaires	55 500	
Dépenses budgétaires	<u>55 500</u>	
Bénéfice budgétaire 1971	<u>—.—</u>	

Payerne, le 1^{er} février 1971.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION DE LA SAR

La commission de gestion s'est réunie à Lausanne le 16 février 1971 pour vérifier les comptes de la SAR 1970. Assistaient la commission, M. Robert Bovey, président et M. Auguste Merminod, caissier.

Par la lecture du rapport fiduciaire et après pointages des comptes, la commission a pu se convaincre de la parfaite tenue de ceux-ci.

L'exercice 1970 se termine par un bénéfice de Fr. 5140.84 réparti comme suit :

Provision pour bibliothèque	Fr. 500.—
Attribution à aide à l'apiculture	Fr. 2500.—
Attribution à fonds de propagande	Fr. 2110.40
Report à capital, solde	Fr. 30.44
	Fr. 5140.84

Suite à l'examen des comptes et vu le postulat de M. Dupasquier, la commission estime justifiée la revalorisation des fonctions SAR. Ces nouvelles charges, ajoutées à celles prévisibles des frais d'impression de notre journal, motivent à notre sens une réadaptation de la cotisation SAR, restée inchangée depuis dix ans.

Au terme de son rapport, la commission remercie le comité pour sa bonne gestion ainsi que le caissier pour l'excellente tenue des comptes. En conclusion, elle propose à l'assemblée :

1. d'accepter les comptes tels qu'ils sont présentés ;
2. de donner décharge au comité ;
3. de donner décharge à la commission de gestion.

Lausanne, le 16 février 1971.

Section d'Hérens :
Moix Rodolphe

Section du Jorat :
Martin Edouard

L'ASSURANCE VOL ET DÉPRÉDATIONS

Dans le but d'éviter de toujours désagréables contestations lors de sinistres, nous rappelons à nos membres, sous peine de perdre tout droit à une indemnité, les prescriptions suivantes :

1. Aviser **sans délai** le préposé désigné par le comité de la Société romande d'apiculture, en indiquant le genre de sinistre et le montant approximatif du dommage.

2. Déposer dans **les vingt-quatre heures** dès la constatation du dommage, une plainte en justice et prendre toutes mesures utiles pour sauvegarder les traces ou preuves permettant de faire découvrir le ou les coupables, jusqu'au moment où le magistrat enquêteur aura fait les constatations légales.

3. Faciliter l'enquête et donner verbalement ou par écrit tous renseignements utiles.

Des formules de sinistre à remplir sont à disposition chez tous les présidents des sections, et donnent d'autres renseignements utiles.

RAPPORT

sur l'activité de la caisse d'assurance « vol et déprédaton » ainsi que sur celle « responsabilité civile » de la Société romande d'apiculture pour l'année 1970.

A. Vol et déprédaton

Cas annoncés	14
Cas en suspens	2
Cas non indemnisable	6
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	6
Indemnités versées	Fr. 1475.—

B. Responsabilité civile

Cas annoncés	16
Cas liquidés par paiement d'une indemnité	8
Cas en suspens	5
Cas non prévus par le règlement	3
Indemnités payées	Fr. 1876.20

Le responsable : *Jos. Voyame*

COMMUNICATION DE LA COMMISSION D'ÉLEVAGE DE REINES DE LA SAR

Avec une grande satisfaction nous avons pu constater lors des cours de pointage en 1970, que tous les ruchers des moniteurs que nous avons eu l'occasion de visiter, possèdent de belles colonies issues de nos souches sélectionnées. Après les examens de pureté de race effectués à la section apicole du Liebefeld sur les facteurs morphologiques, nous avons contrôlé minutieusement les meilleures souches au point de vue douceur, rendement en miel, compacité du couvain, population et d'autres facteurs selon les directives de la commission d'élevage concernant le pointage des colonies. Celles qui ont atteint 90 points et plus sont acceptées pour les futurs élevages.

Ainsi nous avons trouvé un certain nombre de reines d'élite, qui sortent du lot et sont maintenant à disposition des moniteurs mais aussi des apiculteurs qui désirent travailler avec nous.

Dans le prochain numéro de notre journal, nous publierons les noms et adresses des moniteurs qui possèdent ces souches d'élite ayant subi les tests en 1969 au laboratoire et en 1970 lors de nos cours de pointage au rucher, ainsi qu'un contrôle strict de la production comparée avec la moyenne de récolte des colonies du même rucher.

C'est par une étroite collaboration et une discipline librement consentie de nos moniteurs qu'il a été possible de réaliser un travail fructueux.

Jetons un regard un arrière et faisons le point. Nous relevons dans le procès-verbal d'une séance du bureau de la SAR du 17 novembre 1962 :

« La SAR désire travailler avec les apiculteurs éleveurs pour tout ce qui touche la question des races et de leur diffusion. » Le 27 décembre 1962, un programme est établi comprenant certaines directives que nous suivons actuellement après y avoir apporté de légères améliorations pratiques.

Au départ nous avions décidé de sélectionner deux races, celle du pays et la carniolienne. Comme il nous fut impossible de trouver quelques souches valables de pure race du pays, celle-ci fut dès 1964 abandonnée et tout notre effort dès cette date se porta sur la carniolienne. Nous avons eu le privilège de disposer au départ de lignées sélectionnées et de haute valeur d'un apiculteur, pionnier d'avant-garde.

Les expériences faites avec cette race sont concluantes, nous avions visé juste.

Les lettres d'apiculteurs enthousiastes et les rapports de nos moniteurs nous engagent à persévérer, avec une ardeur nouvelle dans cette voie.

Mais nous sommes obligés à mesure que notre action prend de l'envergure et s'étend, d'être vigilants et de faire appel à une grande discipline. En effet, l'introduction dans un rucher pilote de lignées importées et qui n'ont pas subi les contrôles sévères, tels que nous les pratiquons, peut mettre en péril, voire annuler les résultats acquis.

Si l'on veut aller de l'avant, progresser, créer des souches et lignées plus productives, l'introduction d'un nouveau sang, qui est périodiquement nécessaire pour éviter la consanguinité, ne doit intervenir que par l'apport de sujets dont la sélection a été très poussée. Rien ne doit être laissé au hasard.

Cette tâche délicate, très importante pour l'avenir de notre action d'élevage, nous l'avons confiée à notre chef technique qui, en collaboration avec le bureau de la commission d'élevage, en assume la pleine responsabilité.

Dans sa séance du 17 décembre 1970, le Comité central de la SAR, après avoir pris connaissance du rapport de la station de Bonatchièse, présenté par M. Jacquier, a décidé d'accorder tout son appui aux moniteurs qui collaboreront selon les directives ci-dessus et mettront au service de tous les apiculteurs de la SAR, leurs souches sélectionnées ayant obtenu 90 points et plus.

Pour la commission d'élevage

le président :

R. Bovey

le chef technique :

H. Schneider



CONSEILS AUX DÉBUTANTS

POUR MARS 1971

En cette mi-février, l'on attend toujours l'hiver traditionnel.

Toutes les prédictions se trouvent faussées, même le vieux dicton qui veut que si la Chandeleur (2 février), voit lever le soleil, l'hiver se réinstalle pour 6 semaines...

Est-ce un bien, est-ce un mal ? Nous risquons évidemment un printemps maussade, pouvant entraver un développement harmonieux de nos ruches. Pour le moment, de belles sorties, surtout en montagne, ont permis à ceux qui ont su profiter de l'aubaine, un examen sérieux du comportement de leurs abeilles. Nous n'avons pas eu connaissance de mauvaises conditions d'hivernage. Tout au plus une assez forte mortalité en plaine où les ruchers ont